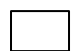




Année de naissance	2015 et après	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	De 1998 à 1985	De 1984 à 1971	1970 et avant
Catégorie d'âge Affichée sur la licence	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior					
Catégorie de compétition Non affichée sur la licence	CATÉGORIES DE COMPÉTITION																			
Course		Super Mini	Mini	Poussin	Benjamin	Cadet	Junior B	Junior A	Senior	Senior ou Senior V1	Senior ou Senior V2									
Patinage Artistique		U8	U10	U12	Espoir 1	Espoir 2	Cadet	Jeunesse	Junior	Senior										
Rink Hockey		U8	U10	U12	U14		U16	U18	U20	Senior										
Roller Derby								U18	U19	Senior										
Roller Freestyle	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																			
Roller Hockey		U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	Senior											
Skateboard										U16	16 ans et plus									
Pour le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																				


## A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENT :

 **Simple surclassement**, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus".

 **Surclassement senior**, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2003) pour évoluer en senior.  
**Procédure** : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération.

 **Surclassement senior féminin**, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2004 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine.

**Procédure** : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « Rolskanet - Gestion Documentaire » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération.

 A partir de la catégorie d'âge U20, aucun surclassement n'est nécessaire pour évoluer en senior.